



COMMUNE DE BELZ
DEPARTEMENT DU MORBIHAN (56)

6.2 a - notice des annexes sanitaires

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 28 février 2014
Le Maire,

EOL



URBANISME ENVIRONNEMENT PAYSAGE

DOCUMENT approuvé

1 – Les ressources en eau

L'alimentation en eau potable est assurée par le Syndicat Mixte Auray Belz Quiberon qui compte les communes d'Auray, Belz, Brech, Camors, Carnac, Crach, Erdeven, Etel, Hoedic, Houat, Landaul, Landevant, Locmariaquer, Local-Mendon, Ploemel, Plouharnel, Plumergat, Pluneret, Pluinier, Quiberon, Saint-Philibert, Saint-Pierre-Quibero, La Trinité-Sur-Mer et Sainte-Anne-d'Auray.

Le service d'eau est exploité en affermage par la SAUR depuis janvier 2007, pour une durée de 15 ans. La société SAUR a la responsabilité du service de production et de distribution d'eau potable sur le périmètre syndical. Le Syndicat Mixte décide de tous les travaux lourds d'entretien, d'extension, de renforcement et de renouvellement des équipements et en assure le financement. Il est par ailleurs propriétaire de tous les ouvrages concourant à la production et à la distribution de l'eau potable.

La station d'eau potable de Treauray est alimentée par le barrage du Loc'h qui a une capacité de retenue de 800 000m³. La capacité de production de l'usine de Treauray est de 1 410 m³/h soit 33 600m³/jour. Il est possible d'importer de l'eau potable du Blavet et de se raccorder avec l'unité de FEREL (I.A.B.V.) L'eau potable peut également être exportée depuis le Syndicat de Grand-Champs, Pluvigner, Landaul, Saint-Jean-Brévelay ou de à Vannes Ouest. En 2011 se sont 854 185 m³ d'eau qui ont été importés soit 37% de plus par rapport à 2010.

Le rapport d'activité de 2011 donne les informations suivantes pour la commune de Belz :

- ▶ Nombre de branchement : 2 394 en 2011 soit + 1,35% par rapport à 2010
- ▶ Volume d'eau consommé : 145 995 m³ en 2011 soit une augmentation de 2,5% par rapport à 2010 tandis que le volume d'eau consommé sur le syndicat à diminué de 0,85%
- ▶ Consommation moyenne en m³/habitant : 37m³/hab./han
- ▶ Volume mis en distribution : 4 850 776 m³ en 2011 soit une diminution de 5,14% par rapport à 2010.

On constate que le taux de conformité pour les contrôles de la qualité de l'eau est de 100%. Les concentrations en nitrates et pesticides sont en dessous des normes de qualité.

2 – l'assainissement des Eaux usées

► L'assainissement collectif

La compétence assainissement collectif des eaux usées a été attribuée au Syndicat Mixte d'Auray Belz Quiberon Pluvigner par arrêté préfectoral en date du 24 octobre 1969. Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2006. La durée du contrat est de 15 ans. Le Syndicat Mixte, en sa qualité de propriétaire, supporte la charge de l'investissement des ouvrages, des réseaux et leurs accessoires, des stations d'épuration et des branchements pour la partie située sur la voie publique.

Les eaux usées de la commune de Belz sont acheminées et traitées à la station d'épuration de Kernevé située à Plouharnel qui traite également les eaux usées d'Erdeven, de Plouharnel et d'Étel. La station a été construite en 1981.

L'arrêté d'autorisation de rejet qui date de la mise en construction de cette station, imposait un rejet dans l'étang de Lopéret ; dans les faits, le rejet de la station s'est toujours effectué dans le ruisseau « Guyonzeur » sur la rivière de Crac'h. Des études sont engagées depuis 2005 pour une mise en conformité de l'autorisation de rejet et des ouvrages. Le dispositif de rejet est aménagé de manière à réduire autant que possible la perturbation apportée au milieu récepteur et aux usages en aval de celui-ci. Des travaux sur la station d'épuration sont prévus prochainement. Ils concernent l'amélioration de la filière eau ainsi que celle de la filière boue. La station d'épuration aura une capacité de 28 500 équivalents-habitants.

La station d'épuration est d'une capacité de 13 650 équivalents-habitants. La station d'épuration doit pouvoir traiter une charge de pollution journalière de :

paramètres	DBO5 Kg d'O ₂ /j	DCO Kg d'O ₂ /j	MES kg/j	NK kg/j	Pt kg/j
Charges de référence	1710	3420	2565	427.5	85.5

Source : arrêté préfectoral du 20 janvier 2012

Les rendements de la station d'épuration équivalent à :

Paramètres	2009	2010	2011	Arrêté préfectoral du 13 avril 1978	Nombre de jours en dépassements de capacité	Nombre de mesures non conformes	Nombre de mesures à l'année
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	92 %	83.3 %	82.6 %	90 mg/l 75%	1	0	24
DBO ₅ (Demande Biochimique en Oxygène)	98 %	94 %	93.7 %	25 mg/l 80%	0	0	12
MES (Matières En Suspension)	92 %	92 %	88.6 %	150 mg/l 90%	0	1	24
NK (Azote Kjeldahl)	55 %	49 %	47.2 %	-	0	0	12
Phosphore total	36%	23 %	22.6 %	2 mg/l 80 %	0	0	12
Azote global	51 %	-	-	15 mg/l 70 %	-	-	-

Source : rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

Les volumes journaliers de référence reçus par la station sont de 2 730 m³/j et les charges annuelles moyennes de fonctionnement représentent (2011) :

- Charges hydraulique : 81,73%
- Charge organique : 54,44%

Etant donnée le caractère touristique de la commune, il serait intéressant de connaître les charges de la station en période de pointe. Etant donné le caractère touristique de la commune, il est nécessaire de se baser sur les charges de la station en période de pointe (période estivale). En 2012 la charge entrante organique a été de l'ordre de 18 500 EH.

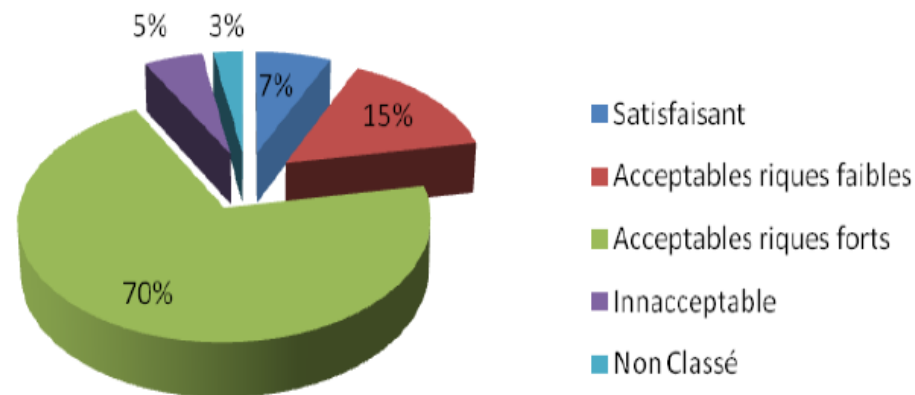
La future station d'épuration pourra traiter 28 500 EH. Si l'on se base sur la charge organique observée en 2012 la capacité résiduelle de la station est de : 28 500 – 18 500 = 10 000 EH. La future station d'épuration est conçue pour traiter 4 400 m³/jour, ce qui est inférieur à la charge maximum hydraulique actuelle. C'est la raison pour laquelle le réseau doit être réhabilité pour limiter les eaux parasites.

A noter que la commune de Plouharnel qui vient d'approuver son PLU projette la création de 350 logements et l'accueil de 335 nouveaux habitants sur 10 ans

► Assainissement individuel

La commune a effectué des contrôles sur les installations individuelles en 2009 afin d'en déterminer leur qualité. Les résultats du bilan des diagnostics au 31 décembre 2010 sont répertoriés dans le tableau ci-après :

Classement	Nombre de dossiers	Pourcentage
Satisfaisant	28	7
Acceptable « risques faibles »	64	15
Acceptable « risques forts »	292	70
Inacceptable	22	5
Non Classé	11	3
Total	417	100



Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2010

Trois grandes classes ont été définies suivant les critères de l'agence de l'eau Loire Bretagne :

- **Satisfaisant** : Filière d'assainissement dite en « bon état de fonctionnement ». L'installation est complète et respecte les normes actuelles.
- **Acceptable** (avec deux sous classes) :
 - A « **risques faibles** » : Filière d'assainissement complète mais pas conforme aux normes actuelles
 - A « **risques forts** » : Filière d'assainissement inadaptée à la nature du terrain ou à l'usage de l'habitation (ex : sous dimensionnement), pouvant présenter des dysfonctionnements par manque d'ouvrage (ex : installation incomplète)
- **Non acceptable ou inacceptable** : Installation présentant un problème sanitaire et/ou un problème de pollution avérée.

Les installations non accessibles ne sont pas classées ainsi que celles dont le propriétaire s'oppose au contrôle.

Pour chaque classement, des mesures sont à suivre :

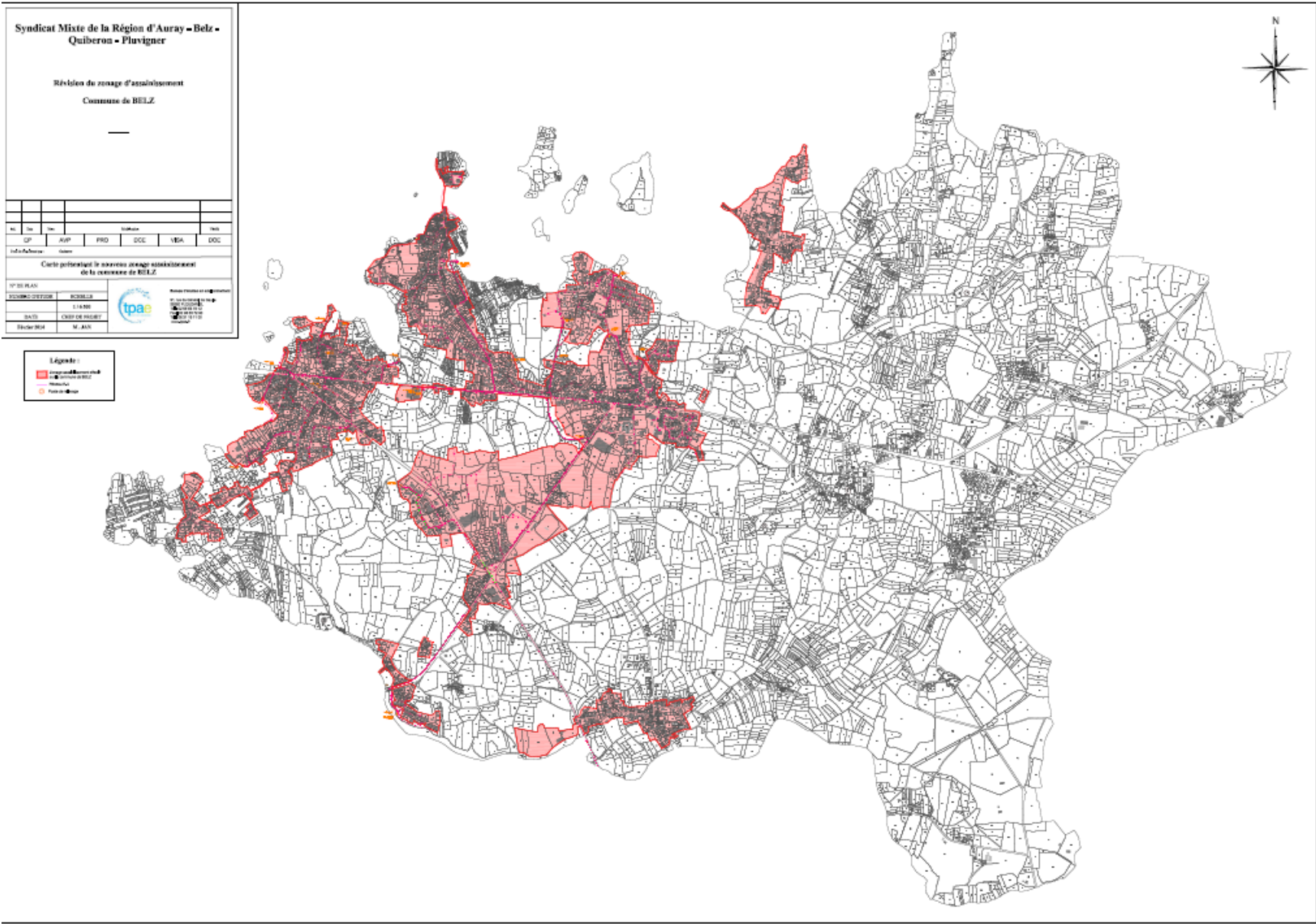
Classe	Préconisations
Satisfaisant	Entretien régulier
Acceptable risques faibles	Surveillance + entretien régulier
Acceptable risques fort	Compléments à réaliser + surveillance + entretien régulier
Non acceptable	Réhabilitation obligatoire dans un délai de 4 ans
Non classé	Contrôle à refaire après découverte des ouvrages
Refus	Mise en demeure et application de la redevance majorée

Sur la commune de Belz, 417 installations ont été évaluées. La grande majorité des installations individuelles est classées acceptable avec risques forts (70%).

Le taux de conformité correspondant au classement satisfaisant, a été évalué à 7%.

Les dossiers non classés seront évalués ultérieurement.

Le plan de zonage a fait l'objet d'une mise à jour en parallèle de la révision du PLU. Ce zonage a fait l'objet d'une enquête publique en même temps que celle du PLU. Au moment de l'approbation du PLU, cette mise à jour du zonage est en cours d'approbation au sein des services d'Auray Quiberon Terre Atlantique.



Zonage d'assainissement eaux usées mis à jour en 2014 – TPAE – Validation en cours par AQTA

3 – L'assainissement des Eaux pluviales

La commune de Belz a réalisé son Schéma Directeur d'Assainissement des eaux Pluviales (SDAP) 2012. Cette étude a pour objet de diagnostiquer le fonctionnement des réseaux d'assainissement pluviaux et de programmer les travaux à mettre en œuvre afin de résoudre les éventuels problèmes rencontrés et/ou d'anticiper les conséquences de l'urbanisation future.

Les conclusions du schéma directeur sont reprises lors de l'élaboration du zonage d'assainissement pluvial. Ce document consiste à délimiter les zones où les mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et assurer la maîtrise des eaux de ruissellement, ainsi que les zones où il est nécessaire de prévoir des installations de collecte, de stockage ou de traitement des eaux pluviales.

L'élaboration du zonage d'assainissement pluvial est réalisée en parallèle du PLU. Les éléments de diagnostic repris ci-dessous sont issus de l'étude de zonage réalisée par le bureau d'étude SCE. L'étude capacitaire du réseau d'eaux pluviales a permis de déterminer les valeurs de débit de pointe et les capacités des collecteurs. Les dysfonctionnements observés concernent principalement des problèmes de capacité des réseaux qui engendrent des débordements.

Le SDAP propose donc différents aménagements afin de supprimer les dysfonctionnements hydrauliques identifiés précédemment et de gérer le ruissellement sur les zones d'urbanisation future :

- Infiltrer les eaux pluviales via des puits d'infiltration, tranchées... Sur le territoire de Belz certains sites sont propices à l'infiltration ;
- Stocker en amont via des techniques alternatives : noues drainantes ou d'infiltration, tranchées drainantes, structures réservoir sous voirie, toitures végétalisées, parking enherbés, puits d'infiltration... ;
- Changer d'exutoire pour un exutoire moins sensible ;
- Renforcer les collecteurs par l'augmentation du diamètre ou le doublement du réseau.

4. LES DECHETS

La compétence relative à la gestion des déchets ménagers a été confiée au syndicat ABQP. A ce titre, il exerce les compétences de collecte et de traitement des déchets.

► La collecte

Depuis 2004 le syndicat a organisé une collecte en porte à porte qui remplace la collecte en points de regroupements.

La collecte des déchets comprend la collecte des ordures ménagères non recyclables, du verre, des emballages ménagers et des journaux/magazines. La collecte des ordures ménagères a lieu une fois par semaine (lundi) tout au long de l'année et deux fois par semaine (lundi et vendredi) de juillet à mi-septembre. La collecte des déchets recyclables a lieu une fois par semaine (lundi) toute l'année et deux fois par semaine (lundi et vendredi) pour les 750 litres.



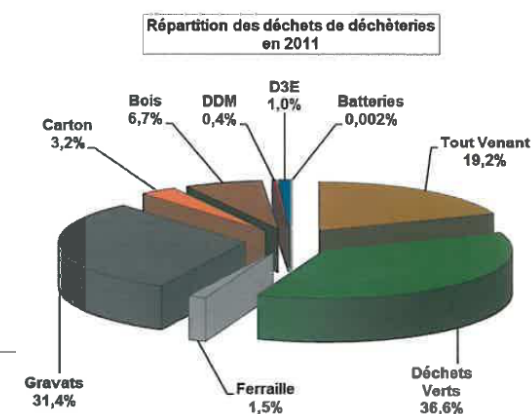
Une déchèterie est présente sur la commune de Belz. Située à Kerdonnerch, elle accueille gratuitement les particuliers qui peuvent y déposer leurs déchets qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères en raison de leur poids, de leur volume ou de leur nature. Elle est ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h et fermée le mardi et le dimanche. Depuis le 1er octobre 2010, l'exploitation des déchèteries de Belz est assurée par la société Grandjouan.

Les déchets évacués par les déchèteries présentes au sein du Syndicat Mixte Auray Belz Quiberon, sont pour la majorité des déchets verts, viennent ensuite les gravats et le tout venant en termes de qualité évacuées.

► Le traitement

Le traitement des déchets ordures ménagères est assurée par différentes filières de traitement :

- Les ordures résiduelles sont destinées à l'incinération à l'UIOM de Plouharnel
- Les déchets recyclables sont acheminés à Vannes vers un centre de tri exploité par la société SITA.
- Le verre est collecté dans les points d'apport volontaire, puis vidé sur la plateforme de stockage de l'usine de Plouharnel. Le transport et le retraitement du verre sont des opérations directement prises en charge par ECO – EMBALLAGES.



Le syndicat recourt à l'enfouissement pour certains déchets déposés en déchèteries et qui ne sont pas recyclables. C'est le cas des gravats, du bois souillé, du tout venant, qui sont enfouis sur l'Ecosite de la Croix Irtele, à La Vraie Croix, géré par la société CHARIER.

Le syndicat recourt également à l'enfouissement pour le stockage des résidus d'épuration des fumées de l'usine d'incinération. Ce sont environ 975 tonnes de résidus, qui se présentent sous forme de poussière, qui sont acheminées vers un centre d'enfouissement situé à CHANGE, près de LAVAL, exploité par la société SECHE.

En 2011, en partenariat avec le Conseil Général du Morbihan et l'Ademe, le Syndicat Mixte a décidé de lancer une cinquième opération de mise à disposition gratuite d'éco-composteurs. Au total 656 composteurs ont été fournis aux habitants de la commune de Belz.

► La prévention

Afin de réduire la production de déchets et améliorer le recyclage autant que possible, le syndicat a mis en place sur son site internet des outils et conseils. En effet, un guide du tri est disponible, un flyer « l'environnement, j'y pense : je trie », une réglette du tri, un journal du tri qui paraît 1 fois par an, une bande dessinée sur le tri et enfin des autocollants « STOP PUB ».

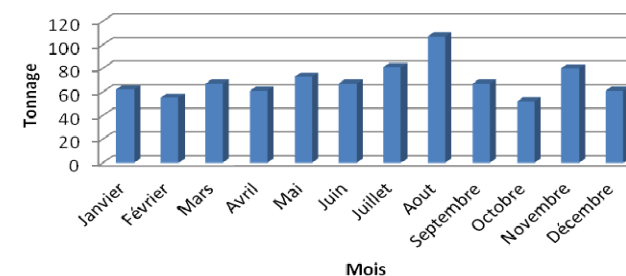


► Les ordures ménagères résiduelles

Entre 2010 et 2011, le Syndicat Mixte Auray Belz Quiberon, a connu une diminution d'environ 0.64% du tonnage de la collecte des ordures ménagères. Les ordures ménagères résiduelles sont passées de 833 tonnes en 2010 à 828 tonnes en 2011.

En 2011, le traitement de ces déchets par incinération représentait environ 24 173 tonnes pour le syndicat.

Tonnage des ordures ménagères collectées en 2010



► La collecte sélective

Le syndicat a investi 27% de plus en 2011 par rapport à 2010 dans les sacs jaunes réservés à la collecte sélective.

Le rapport annuel 2011 du Syndicat montre que sur 227 kg/hab./an d'ordures collectées, près de 95 kg/hab./an sont issues de la collecte sélective soit près de 42%. Parmi les déchets issues de la collecte sélective on trouve 18,6kg/hab./an d'emballages, 22,5kg/hab./an de journaux et magazines et 51,8kg/hab./an de verre.

Par rapport à 2010, on observe une diminution de 1,8% du tonnage des produits de la collecte sélective passant de 94,7kg/hab./an à 92,9 kg/hab./an.

Evolution du ratio de collecte

Ratios en Kg/hab./an	Année 2010	Année 2011	Evolution En% 2010-2011
Emballage	18,5	18,6	0,7%
JRM	22,5	22,5	0%
Verre	53,7	51,8	-3,5%
Total collecte Sélective	94,7	92,9	- 1,8%
OMr	226,8	224	-1,3%
Total collecte	321,5	316,9	-1,4%

Le taux de refus de tri des emballages légers au sein du syndicat est de 19% en 2011 contre 21% en 2010. On observe donc une nette progression des usagers sur les consignes de tri. Les refus sont les éléments retrouvés dans les sacs et bacs jaunes ne répondant pas aux consignes de tri.

Le syndicat compte 6 déchetteries, dont une localisée à Belz. Entre 2010 et 2011, le tonnage de ces déchetteries a augmenté de 1,4%.

► Objectifs départementaux et nationaux

Le syndicat mixte de la région Auray Belz Quiberon dépasse la moyenne départementale en ce qui concerne le tonnage des ordures ménagères résiduelles collectées. Cependant, les objectifs à atteindre pour 2010 ont été respectés et le seront également en 2015 si le tonnage continue à diminuer. La part de déchets issus de la collecte sélective au sein du syndicat est en dessous de la moyenne départementale. Les objectifs pour 2010 n'ont pas été atteints. En revanche, les déchets issus de la collecte des déchetteries sont plus importants que la moyenne départementale. Ils ont respecté les objectifs de 2010, et respecteront également ceux de 2015.

On peut en conclure qu'en matière de tonnage d'ordures ménagères résiduelles et de tonnage des déchets apportés en déchetteries, les résultats du syndicat sont satisfaisants. En revanche, la collecte sélective doit encore s'améliorer afin de respecter les objectifs fixés par le syndicat à l'horizon 2015.

L'objectif de la loi Grenelle en 2015 est de diminuer de 7% le tonnage par habitant et par an des ordures collectés.

Ratio Kg/hab./an	Syndicat Mixte 2010	Moyenne du département	Objectif pour le syndicat		Objectif Grenelle 2015
			2010	2015	
OMr	227	215	288	253	-7% par hab. (de 2009 à 2014)
Collecte sélective	95	101	108	121	
Déchetterie	398	259	313	323	
Total	720	575	709	697	

Source : Rapport annuel 2011

Les perspectives d'évolutions du syndicat mixte Auray Belz Quiberon en matière de déchets sont la mise en place du Programme Local de Prévention en 2012, le lancement d'une étude sur la valorisation des gravats issus des déchetteries ainsi que la poursuite de la réalisation des dossiers pour l'extension et l'optimisation de la déchetterie de Belz.